

# *Procès-verbal du Conseil Municipal*

## *Séance du LUNDI 13 MAI 2024 à 18 h 30 en mairie de Mondragon*

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Monsieur Le Maire, en mairie.

**Etaient présents :**

*Messieurs : SANCHEZ B - MARSEILLES P - LEBEGUE J – MARCHAND G – TRAMIER JF – SABATIER T - CHARLES P – AIME N - TRUC Y - BLANC D – MAUCCI D (départ à la question 15)– COTTIN C*

*Mesdames : ALTIER MA – BERNARD J - BALBI F – ROMANINI B - VICENTE V – ROS C – GILLET N – RIGGIO B – LLORET S – GARCIA A (Arrivée à la question 3)*

*Absent(s) excusé(s): DEPEYRE A –CASTELAS M – MARCHAND A*

### **1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

22 votes pour.

### **2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

22 votes pour.

Arrivée de Mme GARCIA Aurélie qui prend part au vote à la question suivante (18h32).

### **3/APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est indiqué que pour tenir compte des remarques émises par les PPA et lors de l'enquête publique, le dossier a été repris de la manière suivante :

- Le point concernant l'ouverture d'une partie de la zone 2AUe a été supprimé du dossier de la modification pour donner suite au refus de Madame la Préfète de Vaucluse d'accorder la dérogation au titre de l'article L.142-5 du Code de l'Urbanisme pour l'ouverture à l'urbanisation de cette zone.
- La parcelle OI0069 a été intégrée dans le périmètre soumis à OAP sur le secteur « Les Jardins »,
- Les dispositions issues de la dernière version du RDDECI approuvée en décembre 2023 ont été intégrées dans le règlement du PLU.

Il est dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Conformément à l'article L.153-22 du Code de l'Urbanisme, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme une fois approuvée est tenue à la disposition du public en Mairie de Mondragon et à la Préfecture de Vaucluse aux heures et jours habituels d'ouverture.

Enfin, il est précisé que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification n°2 du PLU ne seront exécutoires que :

- Un mois après sa réception par le Préfet,
- Dès sa publication sur le portail national de l'urbanisme prévu à l'article L.133-1 du CU,
- Après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

La modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune est approuvée à la majorité.

22 votes pour.

1 vote contre.

#### **4/AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET SAGE - SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Dans la perspective d'établir un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages, le SAGE a identifié 6 enjeux ou orientations sur le Bassin Versant du Lez, à savoir :

- Une gouvernance et une animation adaptées aux enjeux du Bassin Versant du Lez,
  - Le partage de la ressource en eau entre les usages et les milieux aquatiques,
  - Le maintien d'une qualité des eaux superficielles et souterraines compatibles avec usages et les milieux,
  - La préservation et la restauration des milieux naturels et des cours d'eau, de leurs intérêts fonctionnels et patrimoniaux,
  - La préservation et la restauration de la dynamique latérale et du transport solide du Lez et de ses affluents pour le bon fonctionnement des milieux et la protection contre les inondations,
  - La gestion du risque inondation en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques.
- Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est approuvé à l'unanimité.

23 votes pour.

#### **5/CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE ET POUR LE CHOIX D'UN FOURNISSEUR D'ÉNERGIE AVEC LA CCRLP**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et pour le choix d'un fournisseur d'énergie avec la Communauté de Communes Rhône lez Provence est approuvée à l'unanimité.

23 votes pour.

#### **6/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LE SMBVL AUX COMMUNES DU BASSIN VERSANT DU LEZ D'OUTILS, DE MOYENS ET DE SERVICES D'ANTICIPATION ET DE GESTION DE CRISE**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La convention a été établie aux fins de gérer la mise à disposition d'équipements et de services d'anticipation et de gestion de crise par le SMBVL au profit de la Commune est approuvée à l'unanimité.

23 votes pour.

**7/GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES – LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DE LA JUSSIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONDRAGON – CONVENTION SMBVL / COMMUNE**

*Rapporteur : Bruna ROMANINI*

La convention définit les conditions techniques et financières de la pose d'un filet pour endiguer la prolifération de la Jussie sur la commune. Elle est approuvée à l'unanimité.

23 votes pour.

**8/EXTENSION DU SYSTEME DE VIDÉO PROTECTION- SOLLICITATION DE LA DETR 2024 – ABROGE LA DÉLIBÉRATION 7/2024**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Le plan de financement prévisionnel pour l'extension du système de vidéo protection se décompose comme suit :

Financier	Type d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR 2024	8 013.25€	50%
Commune	Autofinancement	8 013.25€	50%
<b>TOTAL HT</b>		<b>16 026.50 €</b>	<b>100%</b>

Il est approuvé à l'unanimité de solliciter 8013€25 de DETR et d'abroger la délibération 7/2024.

23 votes pour.

**9/CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LE FOYER RURAL DES JEUNES ET DE L'EDUCATION POPULAIRE » (FRJEP) – ACTIVITÉS AU SEIN DE LA RÉSIDENCE PEYRAFEUX 2024/205**

*Rapporteur : Josette BERNARD*

Le renouvellement de la convention de partenariat avec le Foyer Rural des Jeunes et de l'Education Populaire est approuvé à l'unanimité du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 pour les activités suivantes :

- Danse country
- Relaxation, méditation

23 votes pour.

**10/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION @DN 2024/2025**

*Rapporteur : Josette BERNARD*

La salle d'activités de la Résidence Peyrafeux sera mise à disposition de l'association @dn à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025.

La convention est approuvée à l'unanimité.

23 votes pour.

**11/CRÉATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2024 AUX SERVICES TECHNIQUES**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité la création de deux emplois non permanents. Un contrat d'adjoint technique d'une durée d'un mois à compter du 1<sup>er</sup> août et un contrat d'une durée de 3 mois du 15 juin au 15 septembre 2024 pour l'arrosage des espaces verts.

23 votes pour.

**12/CONVENTION D'ACCUEIL DE COLLABORATEUR OCCASIONNEL BÉNÉVOLE**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal :

- D'apporter le principe d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole au sein des services municipaux,
- D'approuver le projet de convention d'accueil tel que présenté,
- D'autoriser le Maire à signer les conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole.

23 votes pour.

**13/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES A TITRE GRATUIT SARL ZABEIL ÉLAGAGES**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Le renouvellement de la convention de mise à disposition de deux parcelles pour une durée de deux années, soit jusqu'au 30 juin 2026 à la SARL Zabeil Elagages est approuvé à l'unanimité.

23 votes pour.

**14/CESSION IMMOBILIERE CADASTRÉE B N°2345 A M. ET MME RAYMOND**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité la proposition de Monsieur et Madame RAYMOND pour la cession de la parcelle B n°2345 au prix de 5 100 €. Les frais de notaire et les éventuels frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

23 votes pour.

Départ de Monsieur MAUCCI Denis (19h09).

**15/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DE DERBOUX ET LA HALLE GILBERT MÉGIER**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Le règlement intérieur pour l'utilisation de la salle de Derboux et la Halle Gilbert Mégier est approuvé à l'unanimité.

22 votes pour.

## 16/PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TÉLÉVISION DE LA DRÔME

Rapporteur : Christian PEYRON

Les élus présents ont pris acte du rapport d'activité 2023 du Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme.

22 prises d'acte.

### INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### • Arrêté décidant de la révision de loyer de biens communaux

- Le loyer mensuel de l'appartement occupé (sis 181, Route d'Uchaux) par Madame C. Vanessa est porté à 409€ à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 (loyer antérieur 395€) – Arrêté n° 217/2024.
- Le loyer mensuel de l'appartement occupé (sis 9, Rue Emile Zola) par Madame A. Stéphanie est porté à 414€ à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 (loyer antérieur 400€) – Arrêté n° 218/2024.
- Le loyer mensuel de la place de parking occupée (n°10 rue Anatole France) par Monsieur C. Michel est porté à 53€08 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 (loyer antérieur 50€38) – Arrêté n° 142/2024.

### AUCUNE QUESTION DIVERSE

La séance est levée à 19 h 15.



Le Maire de Mondragon,  
Christian PEYRON.

Fait à MONDRAGON, le 27 mai 2024.

Le Secrétaire de séance,  
Patrice CHARLES.

**Signature des membres présents :**

1- PEYRON Christian



2- SANCHEZ Benoît



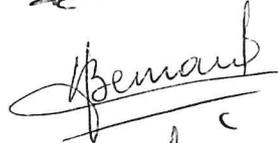
3- ALTIER Marie-Andrée

Altièr

4- MARSEILLES Patrice



5- BERNARD Josette



6- LEBEGUE Jean



7- BALBI Francette



8- MARCHAND Guy



9- MARCHAND Any



10- MAUCCI Denis



11- SABATIER Thierry



12- LLORET Suzy



13- RIGGIO Béatrice

Altièr

14- ROMANINI Bruna



15- BLANC Didier



16- TRAMIER Jean-François



17- ROS Céline



18- VICENTE Virginie



19- CHARLES Patrice



20- GILLET Nadine



21- TRUC Yannick



22- AIME Nicolas



23- GARCIA Aurélie



24- CASTELAS Morgane

25- DEPEYRE Arlette

26 – COTTIN Jean-Claude



